

On s'abonne à Lyon, chez:
 THÉODORE PITRAT, Libraire,
 rue du Pérat;
 M. BARREAU, rue S.t Dominique;
 LUSY, Libraire, rue Lafont, n^o 20;
 Et chez tous les Directeurs de
 la Poste.

Echo de L'Univers,

Journal

L'Echo de l'Univers paraît
 Les Mardi, Jeudi et Samedi.

PRIX:

Trois Mois,	7 fr.
Six Mois,	13
Un An,	24
1 fr. de plus, par trimestre pour l'Étranger.	

De Littérature, Arts et Sciences, et de Commerce;



Par une Société de Gens de lettres.

La Vérité a besoin d'Echo.

LYON, 31 Octobre 1826.

Le plus beau tems a favorisé les cérémonies extérieures de l'ouverture du Jubilé. Le Clergé et les Fidèles de chaque paroisse se sont rendus processionnellement au-devant de l'Eglise cathédrale. Le défilé par le Pont-du-Change a commencé à une heure et demie; et ce n'est qu'à cinq heures que les Autorités l'ont traversé, avec la dernière procession, celle de la cathédrale. Tous les Fonctionnaires publics, sans exception, en corps et en costume, assistaient à cette imposante solennité. On peut, sans exagération, évaluer à trente mille ames le nombre des personnes qui marchaient sous les bannières des diverses paroisses. Partout l'ordre le plus parfait a régné, malgré l'affluence prodigieuse des spectateurs qui se pressaient sur les pas des processions. Le Clergé et les Autorités seulement sont entrés dans les églises stationnelles, qui étaient, comme nous l'avons dit, celles de St-Nizier, de l'Hôtel-Dieu et de la Charité.

— Une poignée de malveillans n'a pas voulu que cette journée se passât sans désordre. C'est au théâtre des Célestins qu'ils se sont rendus, pour y demander de nouveau la représentation du *Tartufe*, pièce qui est étrangère au répertoire de cette troupe, ainsi que le directeur Singier l'avait rappelé la veille au Public. Quelques sifflets s'étaient fait entendre, lorsque des voix isolées avaient demandé la pièce de Molière, et la grande majorité des ouvriers qui composent le parterre s'était montrée

étrangère à cette provocation. Le commissaire de police, qui était de service dimanche soir, a cru malheureusement la chose terminée; il a quitté son poste un peu avant la chute du rideau. Cette imprudence a produit son fruit. Les mutins, maîtres de la salle, ont redemandé *Tartufe* à grands cris. Une centaine d'étourdis s'étaient joints à eux, et, voulant terminer cette scène d'une manière digne de ses acteurs, après avoir introduit dans les loges des misérables en guemille, ils ont brisé les quinquets des corridors, les pupitres et les chaises de l'orchestre. Enfin, le commissaire de police Séon a paru, en costume, suivi de la force armée. Mais alors une grande partie des turbulents avait abandonné la place. Trois d'entre eux ont été saisis et déposés au poste, et la salle a été fermée. A la porte, quelques cris ont protesté contre l'arrestation de ces singuliers amis de Molière. A onze heures et demie, un groupe nombreux était encore stationné sur la place. L'Autorité, avertie de ce désordre, obligera sans doute la Police à prendre des mesures capables de rassurer les spectateurs bonnêtes, et d'empêcher la fermeture de la salle, qui serait la conséquence forcée du renouvellement de ces scènes affligeantes.

Aucun des trois individus arrêtés n'est lyonnais. L'un est de Genève, l'autre de St-Etienne, et le troisième de Paris. Parmi eux se trouve le sieur Hurré, ci-devant éditeur responsable de l'*Eclairer du Rhône*, condamné, en cette qualité, à un mois de prison. Il s'est dit l'un des rédacteurs de l'*Indé-*

pendant. Ces trois personnes sont en outre prévenues, à ce qu'il paraît, d'outrages avec violence envers la force armée et les agens de police.

— L'affaire du *Précurseur* sera appelée en l'audience du 7 novembre prochain, pour être fixée.

— Le sieur Delaroa est nommé greffier du Tribunal de simple police, en remplacement de M. Dussaux, démissionnaire.

— Le nouveau maître-autel de St-Nizier a été consacré, le 28 octobre, à huit heures du matin, par l'évêque de Metz, en présence d'une nombreuse réunion de Fidèles que cette cérémonie avait attirés. Depuis que cet autel est découvert, il est l'objet de l'examen attentif des amateurs, qui s'accordent pour louer le goût exquis du dessin, et le talent de l'architecte qui a présidé à son exécution.

— M. Jean-Baptiste Gourd, riche négociant en drogueries, a fait aux pauvres du 3^e arrondissement un legs de 1,200 fr., que le Bureau de bienfaisance vient d'être autorisé à accepter.

— Le cours public et gratuit de Chimie, qui a lieu les mardi et jeudi de chaque semaine, dans une salle du palais St-Pierre, sera rouvert le 7 novembre par M. Tissier, professeur titulaire. Un autre cours public aura lieu le dimanche: il est spécialement destiné aux teinturiers et fabricans.

— Le restaurateur Séguier, de la place des Célestins, a voulu joindre

l'espace d'un grand balcon aux salles trop étroites de son établissement. Il a construit une espèce de pavillon vitré, dont la boiserie est peinte en vert. Cette innovation flatte agréablement la vue des promeneurs.

— Quatre acteurs, dont le nom est loin d'être européen, ont fait citer M. Duval, entrepreneur du théâtre élevé aux Brotteaux, en paiement d'un trimestre d'appointemens, et d'une indemnité pour leur déplacement. La cause a été appelée en l'audience du Tribunal de commerce de vendredi dernier. M. Duval a prétendu que les artistes avaient été engagés par un sieur Barqui, auquel il n'avait donné aucun mandat de cette nature. Il paraît que les demandeurs sont arrivés à Lyon au commencement de septembre, époque présumée de l'ouverture de la nouvelle salle. Le Tribunal a commis l'un de ses membres pour entendre les parties, et lui faire ensuite un rapport.

— Claude Ruet a été transféré, samedi matin, sous l'escorte de la gendarmerie, dans les prisons de Villefranche. C'est dans cette ville, qu'il a subi sa peine, dans la matinée d'hier. L'abbé Perrin, aumônier de la prison de Roanne, était assis sur la fatale charrette, à côté du condamné. Le triste cortège étant arrivé à la hauteur du pont St-Vincent, Ruet a semblé se réveiller du profond abaissement dans lequel il paraissait enseveli, et faire un mouvement pour dégager l'un de ses poignets. Un des valets de l'exécuteur s'est empressé de garrotter de nouveau le patient, autour duquel se pressait une foule avide d'émotions et de spectacles de sang.

— L'affaire relative aux constructions élevées au pied du pont de la Guillotière, appelée en l'audience des vacations de la Cour, du 28 de ce mois, a été renvoyée à la première audience, après la rentrée. Le sieur Combatot prétend qu'il est porteur d'une autorisation, en bonne forme, émanée de l'Administration, et qu'il ne porte aucune atteinte aux droits de propriété du sieur Charbonnier. Nous rendrons compte des débats.

— M. le Préfet est de retour de son voyage dans le Midi.

— Le directeur-général des douanes a, pendant son séjour à Lyon, visité nos principales fabriques d'étoffes de soie, et s'est entretenu des intérêts de notre commerce avec plusieurs de nos principaux négocians.

— Le général Joubert périt, il y a 27 ans, à l'affaire de Novi. Son père était un ancien avocat au parlement de Dijon, qui fut nommé, lors de la création du Tribunal d'appel de Lyon, membre de cette Compagnie. Conseiller à la Cour royale de la même ville, jusqu'en 1818, il fut admis à la retraite, et remplacé par M. le conseiller Gras. M. Joubert est mort à Pont-de-Vaux, le 13 octobre, dans un âge fort avancé.

— Une rixe, à laquelle ont pris part environ douze ouvriers cordonniers, a eu lieu, samedi matin, à la montée de la Glacière : c'est encore une scène de compagnonnage. La garde a été prévenue trop tard, et n'a pu saisir aucun des agresseurs. L'un de ces ouvriers est resté sur la place, la tête horriblement fracassée. Cet événement nous fournit encore un nouveau sujet de déplorer l'impuissance des lois pour réprimer ces luttes barbares.

— Une pièce de circonstance sera jouée, le jour de St.-Charles, sur le théâtre des Célestins : c'est un vaudeville de M. Coupard.

— Le feu couve encore dans les ruines de la fabrique de cartons, incendiée à St-Claire. Il paraissait se ranimer dans la soirée de vendredi. L'eau est impuissante pour éteindre les flammes que recèle cet amas immense de cartons entassés, et réunis à une quantité considérable de charbons de terre. Au reste, toutes les précautions sont prises. On assure que la Compagnie d'assurances a déjà traité avec les Négocians incendiés.

— La représentation donnée, par de jeunes amateurs, dans la salle de la Loterie, n'avait pas réuni autant de monde que la première. Celui d'entre ces jeunes gens, qui se dit élève de Talma, a mérité encore cette fois-ci

des applaudissemens à-peu-près unanimes. Il a eu d'heureux momens. Après la tragédie, le reste de la troupe a voulu donner deux vaudevilles. Cette partie du spectacle a été accueillie avec des marques d'improbation très-prolongées. Le rideau a dû se baisser avant la fin. Ce n'est pas la première fois que les représentations d'amateurs se terminent d'une manière burlesque : ce qu'il y a de plus louable ici, c'est le bat de ces jeunes gens, qui ont voulu soulager la classe ouvrière.

— M. Lepage a été nommé professeur de mise en carte à l'Ecole des Beaux-Arts, en remplacement de M. Fayolle, décédé.

— Le nouveau passage, qui prend son entrée, près de la place St.-Jean, au commencement de la rue de l'Archevêché, sera bientôt une rue très-spacieuse. Il est juste que ce quartier participe enfin aux embellissemens de tout genre, qu'on exécute sur tous les autres points.

ALBUM LYONNAIS.

M. Carouche s'est adjoint deux collaborateurs, pour mettre en lumière *le Fermier d'Arcueil*, ou *l'Amitié à l'épreuve*, vaudeville en un acte, qui a été donné pour la première fois, vendredi dernier, sur la scène des Célestins. Un riche fermier a un fils militaire qui rentre, avec son congé, sous le toit paternel. Le fermier est riche, il veut éprouver celle qu'il destine à son fils, et les amis qu'il a souvent soulagés. Il feint d'être tombé, par la perte d'un procès, dans le dénûment le plus absolu. Aussitôt de toutes parts les secours les plus généreux lui sont offerts, ses domestiques veulent même le servir gratis. Un pareil dévouement, qui est étranger à nos mœurs, devait se trouver au théâtre, pour se rencontrer quelque part. Enfin, l'épreuve étant terminée, la ruse est découverte, le fermier reprend sa place, et unit son fils à la jeune orpheline qu'il a élevée. Ce vaudeville, comme beaucoup d'autres, en se rapprochant de l'école de Scribe, s'éloigne de la nature du genre qui est essentiellement malin et frondeur. Au lieu des gais flons flons de nos aïeux, le

vaudeville s'est un peu rapproché du drame : c'est le plus souvent de la *sensiblerie* en couplets larmoyans. Sans le niais qui egare un peu la scène sous les traits de Leppel, dans le rôle d'un garçon de ferme, il n'y aurait pas le mot pour rire dans ce vaudeville. La brue du fermier a été charmante sous les traits de Mlle Florival, et au total la pièce, sans avoir un succès complet, a obtenu ce qu'on appelle au théâtre un succès d'estime.

CHRONIQUE GÉNÉRALE.

M. de Puymaurin, directeur de la Monnaie royale des médailles, a failli être victime d'une chute violente qu'il a faite, ces jours derniers, à Toulouse, où il s'était rendu pour visiter sa famille. Il est aujourd'hui hors de danger.

On écrit de Brest que le calme y est parfaitement rétabli.

Le Grand-Seigneur vient de faire publier un règlement de police sur les incendies, et les moyens de les prévenir. C'est une innovation importante dans les usages de Constantinople.

Une malheureuse femme, que les autorités de Londres avaient repoussée en lui refusant des secours, s'est déterminée à se laisser noyer de faim. Elle a été trouvée expirante dans le misérable réduit où elle s'était volontairement renfermée.

Le 8 novembre prochain, les restes des princes de Lorraine, retrouvés dans le cimetière de Nancy, où ils avaient été jetés après la profanation de 1793, seront reportés en pompe dans le caveau de la chapelle ducal.

Les foires des environs de Caen n'ont pas été bonnes. Les draps communs ont paru se soutenir. On a remarqué que le prix des bestiaux n'a pas haussé malgré la cherté des fourrages.

On écrit de Londres que, par suite de différens survenus entre les manufacturiers et les ouvriers-fileurs de coton, deux mille de ces derniers vont se trouver sans emploi.

L'Académie royale des sciences de Paris a élu, au nombre de ses associés étrangers, M. le chevalier Plana, astronome, membre de l'Académie des sciences de Turin.

Les vendanges ont été extrêmement abondantes dans les provinces d'Asti et de Monferrat, en Piémont.

Le sultan Mamboud a autorisé les Mahométans à boire du vin, et a établi sur les marchands de cette boisson un droit de patente, qui, dit-on, lui rapportera vingt-cinq millions de francs par an.

Une femme juive, âgée de 24 ans, a fait son abjuration et a reçu le baptême dans l'église Saint-Jacques, de Perpignan.

La dame Ducuing, qui avait arraché à la veuve Laurent une somme de cinq mille francs, à l'aide d'espérances chimériques, a été traduite devant la Police correctionnelle de la Seine; qui l'a condamnée à treize mois de prison. Elle se disait proche parente du marquis de Lauriston, veuve d'un général, protégée de la duchesse de Parme, et mère d'un officier supérieur au service d'Autriche. Il n'en avait pas fallu davantage pour lui ouvrir la bourse de la veuve Laurent à qui elle avait promis des emplois lucratifs pour ses enfans, et un sort très-brillant pour elle-même.

Nous lisons dans le *Journal de la Sonnette* l'article suivant :

Nous apprenons, par une affiche de M. le maire d'Amiens, qu'une Commission de santé de cette ville, consultée par lui, regarde comme un fait constant que plusieurs personnes ont éprouvé des accidens très-graves après avoir mangé des huîtres très-saines en apparence; elle pense que dans ce moment cet aliment doit être considéré comme suspect.

M. Canning a quitté Paris.

M. Turckheim est nommé président du consistoire de la confession d'Angsbourg à Strasbourg.

Le propriétaire du château d'Hartwell, admis à la Cour, a dîné avec le

Roi de France. C'est dans cette demeure que les Bourbons ont resté longtemps pendant leur séjour en Angleterre.

Le docteur Pinel, ancien professeur de la Faculté de Paris, médecin en chef de la Salpêtrière, est mort d'une fluxion de poitrine, à l'âge de 81 ans. Son humanité et sa modestie égalaient ses talens.

Un soldat de la garde royale s'est suicidé, à Paris, par suite du mécontentement que lui a fait éprouver une punition qu'il croyait injuste. C'est le fils d'un jardinier de la capitale.

Les sept jeunes gens de l'Ecole des Arts et Métiers de Châlons-sur-Marne, accusés d'avoir excité l'insurrection qui eut lieu, l'année dernière, seront jugés à la session des assises du 4^{me} trimestre, vers la mi-décembre.

La mortalité continue dans la province de la Frise d'une manière effrayante. Voici l'extrait d'une lettre particulière de Groningue, du 7 octobre :

« De notre garnison, forte de 5,00 hommes, 350 se trouvent à l'hôpital. Le grand corps-de-garde, dont le service se faisait, depuis plus d'un mois, avec un caporal et trois ou quatre hommes, est fermé depuis quelques jours; les trafics et métiers sont pour la plupart stagnans; dans presque toutes les administrations il manque de personnes pour faire le travail. Le bureau des contributions directes a été fermé pendant quelques jours. Mardi dernier, il devait y avoir un sermon dans le temple dit *As Kerc*; il n'y avait ni bedeau, ni organiste. Mais le spectacle le plus affreux est celui des enterremens continuels qui sont de 25 à 30 par jour; à toute heure on rencontre des convois; le son des cloches funèbres ne discontinue pas. Les leçons académiques sont suspendues; huit professeurs sont malades; il est arrivé peu de nouveaux étudiants; ceux qui demeurent ici sont presque tous malades; il est affligeant de voir que tant de personnes paraissent avoir succombé faute de traitement convenable, et notamment de secours médical; ce-

Pendant il a été pris des mesures nécessaires sous ce dernier rapport.

Du 9 octobre. — La maladie ne s'arrête pas, elle pénètre maintenant dans les maisons des principaux bourgeois; le gouverneur de la province est aussi malade. La semaine passée, vingt-deux médecins et candidats de Liège, Louvain et Utrecht, sont arrivés ici. Les convalescens doivent se ménager beaucoup dans l'usage des alimens et dans l'exercice qu'ils prennent. Le nombre des décès du 5 jusqu'au 12 octobre s'élève à 158, dont 101 personnes âgées et 57 jeunes gens.

— On écrit de la Rochelle :

On connaît l'importance de la belle entreprise exécutée avec tant de zèle, de talent et de persévérance par M. Leterme, sous-préfet de l'arrondissement de Marennnes, pour le dessèchement du vaste marais de Brouage. Cette grande opération, couronnée d'un plein succès, malgré les obstacles de tout genre qu'elle a rencontrés dès son origine, est pour ainsi dire achevée.

— On écrit d'Auch, 19 octobre :

Depuis les premiers jours d'octobre, la santé de M. gr l'archevêque a éprouvé un changement notable. Ce qui n'était dans le principe qu'une indisposition légère, est devenu une maladie grave qui a nécessité les secours réunis de la médecine et de la chirurgie.

Du 20. — La santé de ce Prélat s'est considérablement améliorée, et les mauvais symptômes ont disparu : le malade est tout-à-fait en voie de convalescence.

— On mande de Montauban, 20 octobre :

M. gr de Cheverus, nommé à l'archevêché de Bordeaux, a quitté Montauban hier, à deux heures du matin. Ce prélat va passer quelques jours au milieu de sa famille, d'où il doit se rendre à Paris pour recevoir ses bulles qui ne peuvent tarder à venir de Rome, et pour prêter serment entre les mains du Roi, après quoi il ira prendre possession de son siège archiepiscopal.

VARIÉTÉS.

La Gazette universelle de Genève, cahier de septembre dernier, con-

tient, sous le titre de *Considérations sur les Paragrésés*, un Mémoire où la question relative aux appareils dont il s'agit est traitée d'une manière aussi claire que judicieuse, sous le rapport de la théorie et des applications. On y trace d'abord un court exposé des vues des physiciens et des expériences faites jusqu'à ce jour, depuis le Mémoire adressé en 1776 à l'Académie de Dijon, par M. Guéneau de Monthéniard, et les instructions données, en 1787, par M. Bertholon, dans son traité de l'Électricité des Météores, jusqu'aux essais de paragrésage de MM. Thollard, Orioli, Crud, Astolfi, Beltrami, et aux expériences faites dans le canton de Vaud et dans le duché de Savoie.

L'auteur du Mémoire, après avoir posé et résolu favorablement trois questions principales auxquelles il ramène toute la discussion, s'occupe de la mise en pratique des appareils. Quant à leur construction, & ceux qui ont été plantés en Savoie, dit-il, et dont la description est contenue dans le rapport de MM. Saint-Martin et Lacoste, seraient peut-être, sous les divers rapports, ceux qui se rapprochent le plus du modèle que nous indique la théorie : mais le plus grand nombre des autres essais ne remplissent point ces conditions de structure, et par conséquent n'ont guères pu fournir des résultats utiles pour la décision de la question d'efficacité de ce système d'appareils.

Pour ce qui regarde la solution définitive de ce problème, l'auteur pense que des essais sur une échelle suffisante, soit pour le tems, soit pour l'espace, ne peuvent s'exécuter par le seul concours des propriétaires : « Ils sont plutôt, dit-il, du ressort du gouvernement ; celui du duché de Savoie en a donné l'exemple » De longues séries d'observations lui paraissent nécessaires pour arriver à une solution péremptoire, et il observe qu'en tout cas, l'importance du résultat mérite bien que l'on donne à ces recherches tout le tems qu'elles peuvent requérir pour être décisives.

MODES DE PARIS.

A la représentation donnée au bénéfice de M. me Pasta, nombre de toilettes étaient remarquables. Une couronne de roses blanches et couleur de rose, posée sur le sommet de la tête descendait presque jusque sur les sourcils. Une autre coiffure était ornée d'une couronne de margerites blanches et couleur de rose, posée verticalement du côté gauche.

Plusieurs élégantes avaient sur les cheveux des grenades, des renouoies, des œillets, et autres fleurs détachées.

Sur quelques têtes, un esprit blanc formait diadème, et un peigne de diamans agrafait le nœud d'Apollon; un bérêt de barèges ponceau à filets noirs, était orné de deux esprits posés au-dessus de l'oreille gauche, l'un montant, l'autre descendant.

Un très-grand bérêt plat de crêpe lisse noir, posé tout-à-fait en arrière, avait, pour accompagner les plis du devant, une broderie en jais, qui formait écartail. Le dessus de ce bérêt était orné d'une étoile en jais.

M. me L... avait une toque de satin rose à bord relevé tout autour et à dessus formé d'un treillage en rouleaux de satin. Six ou sept plumes couleur de roses, frisées, allaient en biais d'un côté de la toque à l'autre.

Un grand bérêt plat, en velours noir, était entouré d'une torsade de rubans de satin jaune et ponceau. Sur le dessus de ce bérêt figurait une jossète de pareils rubans.

Un chapeau n'avait pour dessus que du tulle : sa passe, doublée en satin bleu, était entaillée dans deux endroits et laissait voir les cheveux. Deux languettes qui provenaient de ces entailles étaient recoquillées, et deux nœuds, qui leur servaient d'agraffe, fixaient en même tems deux esprits posés bout à bout.

Les hommes étaient en pantalon noir, colant, habit bleu à l'anglaise, c'est-à-dire formant pointe par devant; collet de velours; boutons dorés, gilet violet, vert ou carminé, en petit velours à la reine, et gilet de dessous blanc en étoffe de Lyon brochée.

Des manteaux destinés à des femmes très-richees sont en velours oreille d'ours, vert, bleu ou violet, à grands carreaux, sur un fond de satin blanc, jaune ou ponceau. Leur doublure est en étoffe de soie unie, ils ont un collet debout en velours plain et deux ou trois pélerines de la même étoffe que le manteau. On voit quelques capotes de velours noir doublées de pluche citron.

Demain, fête de la Toussaint; les ateliers de l'imprimerie étant fermés, l'Echo ne paraîtra pas jeudi.

BOURSE DE PARIS.

COURS AUTHENTIQUE, 28 OCTOB.

Cinq pour cent consolidés. Jouissance du 22 Sept. 1826. — 99 fr. 99 5/8 f. 5 c. 10 c. 5
Quatre 1/2 p. 0/0 J. du 22 Mars,
Trois pour cent, 68 f. 65 70 c. 75 c. 70 c.
Annuités à 4 p. 0/0 J. du 22 Déc., 1117 fr. 50 c.
Action de la banque, 2040 f.
Obl. de la Ville Paris, J. de Avril, 1382 f. 50.
Rente de Naples, 75 fr. 35 c.
Rente d'Espagne,
Emprunt royal d'Espagne, 1826. Jouiss. du
Janvier 1826. — 48 f. 1/2.
Emprunt d'Haiti,

LOTÉRIE.

Tirage de Lyon, du 29 octobre 1826.

84-71-56-7-73.